

Politique sur le partenariat

Du partenariat à la
solidarité

Développement et Paix
Novembre 2014

Introduction

Cette politique vise à décrire et à réaffirmer notre vision du partenariat ainsi que les principes et les démarches qui la sous-tendent. De la sorte, nous pourrions nous assurer que les relations que nous établissons avec nos partenaires pour accomplir notre mission demeurent solides, respectueuses et transparentes.

Notre conception du partenariat, une composante essentielle de notre travail, s'enracine dans le commandement de l'Évangile qui nous convie à respecter et à servir les pauvres. Cet engagement à promouvoir la dignité et l'égalité de chaque être humain nous pousse à établir des relations d'égal à égal avec nos partenaires pour bâtir un monde de justice et de solidarité.

Dans ce document, nous présentons à la fois les principes du partenariat qui guident notre vision innovatrice et nos prises de décision, et l'esprit du partenariat qui anime notre travail quotidien et oriente les interactions de notre personnel et de nos membres avec nos partenaires.

Objectif de la politique sur le partenariat

Cette politique constitue en même temps un cadre visant à aider le Conseil national à délibérer au sujet des partenaires, un outil pour faciliter la prise quotidienne de décision, et un document de référence pour les discussions sur nos orientations tenues à l'échelle nationale, régionale ou même locale. Elle a aussi été conçue pour aider les membres du personnel de Développement et Paix, car ceux-ci sont tenus, dans leur travail, de demeurer attentifs aux principes qui y sont énoncés et de les appliquer dans leurs relations avec nos partenaires, au Canada et à l'étranger.

Nos principes de partenariat peuvent servir à tous ceux et celles qui veulent défendre la cause des pauvres et des opprimés à travers Développement et Paix : à nos membres qui cherchent à établir des partenariats durables et équitables pour faire progresser notre mission, à nos donateurs et donatrices et à nos sympathisant-es de la communauté catholique qui sont notre levier pour faire parvenir notre message de solidarité à des publics plus vastes, y compris à la population canadienne.

Les idéaux du partenariat s'appliquent à tous ceux et celles qui, dans le Nord comme dans le Sud, entretiennent des liens avec nous et participent à notre mission qui consiste à éduquer, organiser, défendre, rechercher, suivre et encadrer afin d'obtenir une plus grande justice dans le monde. Si nous voulons gagner des appuis et accroître la participation à notre travail, il est fondamental que la population comprenne et apprécie la qualité et les retombées positives des partenariats que nous avons établis et maintenons avec de nombreuses organisations dans le monde entier.

Cette politique vise à nous aider à comprendre et accepter de manière claire notre rôle et notre place dans la relation de partenariat, afin que nous puissions croître encore en partant des fondations solides que constituent nos précédentes politiques et pratiques de partenariat.

DU PARTENARIAT VERS LA SOLIDARITÉ

I. UNE HISTOIRE ET UN PROCESSUS ENRACINÉS DANS *POPULORUM PROGRESSIO*

En octobre 1966, immédiatement après la tenue de Vatican II, et en accord avec la réponse apportée par le Concile aux défis de l'Église catholique dans le monde moderne, les évêques canadiens ont entamé une démarche qui, un an plus tard, amènera à la fondation de l'Organisation canadienne catholique pour le développement et la paix. Développement et Paix a été constituée comme une organisation qui travaille pour « l'éducation des Canadiens à l'égard de leurs responsabilités envers les plus démunis; les secours d'urgence; l'aide aux programmes de développement¹ ».

Environ six mois plus tard, en mars 1967, l'encyclique *Populorum Progressio* est venue réaffirmer l'engagement de l'Église à promouvoir le développement des peuples, et convier toute l'Église à s'engager dans la tâche historique de changer les structures injustes et de bâtir des sociétés qui accordent une importance fondamentale à la dignité de chaque être humain. Dans un contexte marqué par la décolonisation, par une pauvreté endémique dans les pays en voie de développement et par le fossé de plus en plus grand entre riches et pauvres, Développement et Paix (déjà connue sous ce nom à l'époque) a fini par incarner la réponse de l'Église catholique canadienne à cette encyclique, et ses tout nouveaux programmes d'information et d'éducation ont fait claironner l'appel à la justice et à un accès plus équitable aux biens de la création pour toute l'humanité, en particulier pour les personnes pauvres et marginalisées, afin que tous et toutes puissent en bénéficier.

Ayant fait ses premiers pas dans ce contexte, Développement et Paix a rapidement compris que « le développement intégral de l'homme ne peut aller sans le développement solidaire de l'humanité. » (PP 43). Cette encyclique, qui interpelle tous et toutes et qui rejette des stratégies simplistes comme celle voulant « sauver le monde un enfant à la fois », est un appel à la justice, laquelle, par définition, peut être atteinte en tissant des relations et présuppose une forte volonté d'agir de concert avec d'autres organisations dans un même esprit de solidarité : le partenariat. En choisissant le partenariat comme son approche fondamentale, Développement et Paix était guidée et inspirée par la force de l'Eucharistie qui renvoie à la communion et à la vie en communauté, par l'enseignement social de l'Église, par le respect de la dignité humaine et par une vision de la solidarité selon laquelle les chrétiens sont appelés à s'unir dans l'action contre les structures injustes et immorales.

Dans un document important que nous avons produit en 1982, intitulé *Principes de base et orientations*, nous avons situé et mieux défini le rôle essentiel du partenariat dans l'accomplissement de notre mission. En effet, dans ce document, le partenariat est considéré comme étant l'élément qui vient cimenter le lien entre les mandats d'éducation et de développement de notre organisation.

En 1995, notre Conseil national a mis à jour la mission de Développement et Paix pour refléter les aspects prioritaires de son travail et faire ressortir l'importance du partenariat. Il a donc dit que notre mission consiste à :

1 « Service de l'information de la CÉCC », Vol. XI – No. 126, page 1. Discussions tenues le 12 août 1966 à Ottawa.

“Soutenir des partenaires dans le Sud qui mettent de l’avant des alternatives aux structures sociales, politiques et économiques injustes, et sensibiliser la population canadienne aux causes de l’appauvrissement des peuples et la mobiliser dans des actions de changement. Dans la lutte pour la dignité humaine, l’organisme s’allie aux groupes de changement social du Nord et du Sud. Il appuie les femmes dans leur recherche de justice sociale et économique.”

Au fil des ans, Développement et Paix a élargi et affiné sa compréhension du partenariat et du rôle de celui-ci dans le contexte du développement solidaire. En suivant l’exemple de Jésus Christ, motivés par des valeurs telles que la compassion, la charité, la tolérance, la solidarité, la justice et l’humilité, nous tenons à servir notre prochain et le monde entier en soutenant nos frères et nos sœurs de toute foi, nationalité, culture et langue, afin de leur permettre de vivre dans des conditions qui honorent leur dignité humaine et afin qu’ils et elles s’approprient les outils pour devenir les artisans de leur propre destinée. Dans ce processus, nous avons finalement compris que le développement nous touchait nous aussi, tout autant qu’eux.

Cela nous a conduits à remodeler notre pratique en matière de partenariat et à mettre l’accent sur l’établissement d’une relation d’équité, au sens plus large que le simple transfert de fonds; en fait nous concevons le partenariat comme une relation qui s’établit dans les deux sens, comme un processus où nous nous soutenons mutuellement et nous mobilisons ensemble. Cette compréhension du partenariat nous a demandé de développer une nouvelle conception et une nouvelle pratique de la responsabilité partagée et de faire le choix délibéré de nous engager dans une action de réciprocité. Dans un monde qui cherche à distinguer entre bailleurs de fonds et récipiendaires, le partenariat introduit une nouvelle dynamique qui prend la forme d’un engagement multidimensionnel à être solidaires et à travailler ensemble comme acteurs et actrices de changement.

Nous avons commencé par encourager les organisations de la base à partager leur expérience et à s’entraider pour améliorer leurs pratiques respectives. Cela a donné lieu à l’exploration d’innombrables occasions d’échanges entre celles-ci et la population impliquée. À leur tour, ces échanges ont donné naissance à une pléthore de réseaux, de coalitions et d’alliances avec des organisations canadiennes et internationales dont les idéaux sont semblables aux nôtres. Cela nous a permis d’aller au-delà du simple financement de projets, de travailler en collaboration avec nos partenaires pour éduquer les Canadiens et Canadiennes, de trouver ensemble des solutions pour remédier aux situations profondément injustes et de plaider activement en faveur de leur mise en place.

Même si notre conception et notre pratique du partenariat ont évolué avec le temps, celles-ci demeurent enracinées dans les principes fondamentaux qui ont donné naissance à notre organisation en 1967, soit l’amour du prochain, la dignité humaine, la justice sociale, le développement intégral, la subsidiarité et la solidarité.

II. NOTRE DÉFINITION DU PARTENARIAT

Développement et Paix définit le partenariat comme étant à la fois une relation, un processus et un principe fondateur, une dynamique et une réalité qui changent constamment et qui vont plus loin que le simple transfert de fonds. En accord avec notre engagement, qui consiste à promouvoir la dignité humaine et le développement humain intégral, les **relations** de partenariat sont fondées sur la coopération, la confiance et la souplesse, et sont continuellement nourries par l'échange d'idées, de ressources et d'expertise dans la poursuite d'un objectif commun : le bien-être de l'humanité. Le partenariat nous demande d'établir, de poursuivre et de réaliser des objectifs stratégiques qui reflètent et amplifient une vision commune du changement social tout en demeurant particulièrement sensibles aux situations sociales, politiques, économiques, culturelles et autres qui ont des effets négatifs sur les pauvres, sur nos partenaires et sur nous-mêmes.

Le partenariat est aussi un **processus** qui comporte un début, un déroulement et une fin. Qu'il soit établi à court ou à long terme, un partenariat doit être mis en place, développé et entretenu dans le cadre d'un processus dynamique qui doit être constamment réévalué et analysé. La formalisation du partenariat, qui est un moyen plutôt qu'une fin en soi, exige que les partenaires s'entendent sur des objectifs précis à atteindre, s'engagent à travailler ensemble et établissent une période de temps précise pour la durée de leur partenariat². Les modalités de chacune de nos relations de partenariat varient, mais leurs principes de base demeurent les mêmes. Chaque partenariat est un véhicule de changement et un geste de solidarité mutuelle.

Étant l'un de nos **principes fondateurs**, en tant que tel le partenariat est une composante essentielle aussi bien de notre mission que de notre appel à induire un véritable changement social dans la vie et la situation des pauvres, à créer des opportunités et à promouvoir les interrelations, le partage des connaissances, le dialogue et l'apprentissage réciproque. Nos relations de partenariat vont au-delà des simples exigences de nature institutionnelle; elles sont profondément humaines, elles prennent leur source dans les personnes elles-mêmes et dans la dignité de chaque être humain.

Dans notre pratique en matière de partenariat, nous travaillons avec un éventail d'organisations et groupes indépendants, chacun poursuivant ses propres objectifs et ayant sa propre manière de travailler. Nous cherchons à apprendre d'eux, à obtenir leur appui, et à travailler ensemble pour bâtir un monde plus juste et plus durable. En respectant le parcours et les caractéristiques propres à nos partenaires, nous cherchons à bâtir des relations dans lesquelles nos valeurs, nos approches et nos capacités sont mises en commun. Nos mots d'ordre étant « écoute » et « sensibilité », nous avons compris au fil des années que les expériences et les opinions peuvent diverger, mais que ces différences n'affecteront pas nécessairement notre relation ou notre capacité à agir ensemble.

L'expérience nous a montré qu'il est essentiel d'inclure dans l'entente de partenariat les objectifs précis poursuivis, surtout lorsque les partenariats prennent la forme d'alliances, de coalitions ou de réseaux plus larges. En somme, il ne faudrait pas considérer qu'une entente de partenariat nous engage à adhérer à

² La durée du partenariat varie selon les critères convenus entre Développement et Paix et le partenaire (objectifs du partenariat atteints, objectif de l'organisation appuyée atteints, autonomie de l'organisation, etc.), en fonction des besoins de l'organisation partenaire, du contexte, des priorités, etc.

toutes les causes pour lesquelles travaillent les organisations auxquelles nous avons choisi de nous associer. En réalité, nos principes exigent que nous affirmions et que nous limitions clairement notre engagement aux objectifs de changement social communs que nous avons choisi de poursuivre dans notre entente de partenariat.

En même temps, notre approche globale en matière de partenariat est fondée sur deux principes complémentaires, chacun d'eux étant étroitement lié à notre mission fondamentale:

- a) **La participation** – Elle est la condition à la réussite et à la pérennité de nos actions pour changer les structures sociales, politiques et économiques injustes. En vertu du principe de la participation, les populations locales sont invitées à identifier leurs besoins, à concevoir et mettre en œuvre des initiatives, ce qui leur permet de s'appropriier les programmes que Développement et Paix appuie. Qu'il s'agisse de programmes d'aide humanitaire, de reconstruction ou de développement à long terme, ou de discuter de notre travail d'éducation, de plaider et de mobilisation ici au Canada, nous accordons toujours une grande place à l'implication des participant-es de nos programmes dans nos démarches.

- b) **Le renforcement des capacités** nous permet d'appuyer et de favoriser le partage des connaissances, des compétences, des alternatives et des idées qui pourront faciliter la compréhension, améliorer les capacités organisationnelles et augmenter la capacité tant des partenaires que des populations locales à faire face aux causes fondamentales de la pauvreté et de l'injustice. Notre travail de renforcement des capacités vise à accroître et renforcer le rôle de la société civile et de ses organisations (y compris la nôtre) et à favoriser l'adoption de mesures visant à améliorer la capacité des populations et des organisations locales de produire un changement social concret dans la vie des personnes pauvres et marginalisées. Nous accomplissons un travail de renforcement des capacités aussi dans les situations d'urgence, de catastrophe et de conflit, afin de permettre aux personnes qui les subissent ainsi qu'à leurs collectivités de se relever, aux personnes et aux organisations d'acquérir les compétences nécessaires pour poursuivre leur travail, et aux populations locales de se protéger contre de futurs désastres.

III. FONDEMENTS DU PARTENARIAT

3.1 Notre expérience

Nos relations avec nos partenaires, qui nous servent de tremplin pour rejoindre les pauvres, ont contribué à façonner notre mouvement et à en augmenter l'efficacité. Notre vision du développement social, politique et culturel a été nourrie par notre expérience sur le terrain et par nos relations vivantes et dynamiques avec des groupes, des organisations et des personnes qui jouent un rôle important dans les nombreux efforts qui alimentent le mouvement mondial en faveur de la justice. Nous avons appris que, pour arriver à un changement durable, nous devons fournir un appui soutenu aux groupes et leur offrir des activités de renforcement des compétences dans un contexte favorable à l'autonomisation des groupes, de leurs membres, de leurs sympathisants et des personnes qui bénéficient de leurs programmes, afin qu'ils puissent contribuer à un véritable changement structurel.

De plus, notre expérience de partenariat nous a aidés à confirmer le lien essentiel qui existe entre notre travail d'éducation et de plaidoyer ici au Canada et notre appui au développement durable dans les pays du Sud. Notre travail commun en partenariat nous permettra de réaliser l'unique mission de Développement et Paix même si elle se décline en un double mandat.

Ainsi, notre concept de partenariat, qui s'enracine dans notre identité, dans notre histoire, dans notre expérience quotidienne et dans les relations profondes, soutenues et authentiques que nous avons développées et que nous entretenons avec des personnes et des organisations qui luttent pour le changement social dans le monde entier, non seulement nous appartient en propre mais exige aussi que nous demeurions à son service.

Notre concept de partenariat reflète ce qu'il y a de plus beau dans les relations humaines. Des valeurs que l'on peut facilement trouver chez les personnes qui croient en la dignité humaine et au développement intégral. Des idéaux qui sous-tendent manifestement les relations dynamiques qui relient les personnes engagées et les acteurs de développement et qui les conduisent à s'empresser à rendre service et à assouvir une même soif de justice. Un engagement qui se traduit aussi sur un autre plan, lorsqu'on pense à nos membres canadiens qui mènent des activités d'éducation, de sensibilisation et de plaidoyer en collaboration avec nos partenaires.

Notre expérience nous a montré que le partenariat est...

- a) Une relation basée sur la confiance et le respect mutuel
- b) Un moyen de bâtir la solidarité
- c) Un engagement à travailler ensemble pour changer des structures injustes
- d) Un espace de partage et d'échange d'expériences, de ressources, d'information et de savoir-faire
- e) Une ouverture à la transparence, à la réciprocité et à la reddition de comptes
- f) Une manière de respecter les réalités politiques, économiques, culturelles et institutionnelles locales
- g) Une relation et une démarche qui évoluent sans cesse
- h) Un moyen et une occasion pour la prise de décisions partagée

Encadré 1. Notre expérience

Pour Développement et Paix le partenariat se fonde sur l'égalité et la coresponsabilité. Bien que tels soient notre point de départ et notre vision d'arrivée, dans la réalité les relations que nous entretenons avec nos partenaires ne sont pas totalement égalitaires car elles sont marquées par une relation de pouvoir (argent, expérience, connaissances, réseau, etc. etc.). Comme le dit un de nos partenaires, « on ne peut considérer qu'un groupe de base ait le même pouvoir que Développement et Paix, et à bien y penser même pas nous³ ». Cette dynamique de pouvoir inégal existe. Il faut en être conscient et la reconnaître afin de prendre les précautions nécessaires et de mettre en place les mesures adéquates pour bien la gérer. Seulement de cette façon - conclut notre partenaire – on pourra promouvoir et renforcer ensemble « le respect mutuel et la valorisation de l'autonomie des organisations (qui) sont des valeurs essentielles de notre démarche partenariale ».

3 Réponse de la FASE au Quadro de Questões de Desenvolvimento e Paz, Rio de Janeiro, 18 de setembro de 2014.

3.2 Les principes du développement

Même si le droit fondamental au développement est affirmé à maintes reprises dans les Écritures et se trouve enchâssé dans de nombreux documents de l'ONU et d'autres organisations, notre monde n'en demeure pas moins ravagé par le fléau de la pauvreté. En tant que chrétiens, nous avons le devoir d'être solidaires et de nous joindre à la lutte qui est menée pour nous assurer que le droit au développement : 1) soit promu dans le monde entier, 2) que tous les hommes et toutes les femmes en bénéficient et 3) que celui-ci se traduise vraiment par une distribution plus équitable des ressources de la planète et par une participation plus inclusive de tous et toutes à la vie sociale et politique. Notre organisation joue un rôle essentiel, qui consiste à bâtir des ponts entre les personnes qui, dans les pays du Sud, déterminent, construisent et promeuvent le développement humain intégral et des conditions de vie plus dignes et celles qui, dans les pays du Nord, œuvrent pour édifier un monde plus juste et solidaire.

Notre foi catholique nous dit que le véritable développement doit être enraciné dans la dignité de la personne humaine. Les êtres humains deviennent les protagonistes de leur propre développement lorsqu'ils se regroupent, fondent des organisations, promeuvent l'égalité et bâtissent des relations de confiance basées sur la participation, le respect mutuel, l'honnêteté et la solidarité, et non lorsqu'ils encouragent la domination politique et la puissance de l'argent. Tel est l'objectif que nous voulons atteindre avec les pauvres partout dans le monde.

En même temps, nous sommes une agence de développement, et en cette qualité, nous adhérons à plusieurs organisations et réseaux qui promeuvent et exigent certaines normes professionnelles telles que l'efficacité, la transparence et la reddition de compte, normes qui visent à protéger les acteurs et actrices des programmes de développement. Cette « contrainte de qualité », loin de nous entraver dans la réalisation de notre travail, nous force, au contraire, à le faire bien et ainsi nous aide à ne pas perdre de vue notre principale mission, qui consiste à changer de façon permanente et durable les structures et les pratiques injustes qui détruisent la vie et la dignité humaines.

Même si elles doivent souvent être apportées très rapidement, nos réponses aux situations d'urgence et aux catastrophe humanitaire sont fondées sur les mêmes principes fondamentaux⁴, normes internationales, valeurs et intentions que ceux et celles qui sous-tendent notre travail de développement et d'éducation à long terme, y compris les principes de réciprocité, de responsabilité mutuelle et de travail en partenariat.

Nos partenariats reposent sur les choix stratégiques suivants...

⁴ Pour plus d'information sur ces principes, veuillez consulter le *Cadre de politique sur les secours d'urgence* de Développement et Paix, 2007.

La priorité donnée aux personnes marginalisées, le respect de la vie, l'amélioration des conditions d'existence, l'option préférentielle pour les pauvres, les groupes et les organisations comme acteurs de changement, l'importance de nos propres activités d'éducation et de sensibilisation.

L'affirmation de la qualité, du caractère profondément humain et professionnel de notre travail, c.-à-d. la reconnaissance de l'importance de bâtir des réseaux et des alliances avec des associations professionnelles et des populations plus larges, tout en respectant les principes de l'Évangile et les normes internationales qui guident notre travail.

Le caractère réciproque de nos partenariats, c.-à-d. des relations d'égal à égal basées sur la confiance et sur l'engagement de chacun des partenaires.

Un dialogue constant, maintenu afin de bâtir une vision partagée de la réalité sociale, économique, politique et culturelle et de développer des positions communes pouvant guider l'action.

L'intégration de notre travail; c.-à-d. intervenir à tous les niveaux du continuum du développement en atténuant le plus possible les écarts entre le travail sur le terrain, le développement à court terme ou à long terme, le travail d'éducation, de plaidoyer, de mobilisation et de collecte de fonds.

Encadré 2. Les dimensions du partenariat

3.3 Notre foi et l'enseignement social de l'Église

La manière dont nous mettons en pratique le partenariat est étroitement liée aux préceptes de notre foi catholique, à la tradition et aux principes de l'enseignement social de l'Église. De *Rerum Novarum* à *Evangelii Gaudium*, l'enseignement de l'Église a donné aux catholiques une vision unique de la vie humaine, vue à travers le prisme de la dignité humaine, de la subsidiarité et de la solidarité envers les plus pauvres. Le Pape François nous rappelle que « de notre foi au Christ qui s'est fait pauvre, et toujours proche des pauvres et des exclus, découle la préoccupation pour le développement intégral des plus abandonnés de la société ». Nous faisons face selon le Pape François à un double défi « qui implique autant la coopération pour résoudre les causes structurelles de la pauvreté et promouvoir le développement intégral des pauvres, que les gestes simples et quotidiens de solidarité devant les misères très concrètes que nous rencontrons⁵ ».

Parce qu'il remet en question toutes les idéologies sociales et politiques, l'enseignement social de l'Église définit des droits et responsabilités qui incombent aux individus, aux groupes sociaux et aux États, de l'échelle locale jusqu'à l'échelle internationale. Cette doctrine reprend l'importance accordée dans l'Évangile à ceux et celles qui souffrent et à toutes les personnes qui peuvent les soulager. Elle nous appelle à « être attentifs aux signes des temps et à les interpréter à la lumière de l'Évangile ». Elle met l'accent sur l'autonomie et sur la dignité de la personne humaine, et conclut que toutes les formes de sociétés devraient être au service de la personne humaine. Elle affirme l'impératif éthique d'une action commune, institutionnelle et gouvernementale afin de créer les conditions sociales nécessaires au développement de l'individu, y compris le droit à l'alimentation, à un travail respectable, à un logement décent, à des soins médicaux, etc.

Envisagée sous cet angle, notre conception du partenariat nous permet de : 1) poser des gestes concrets pour promouvoir la dignité humaine, 2) faire progresser la solidarité mondiale et 3) nourrir le respect de la destination universelle des biens de la terre. Dans ce but, nous avons défini des critères pour le partenariat. Ces critères font ressortir la primauté de la vie humaine et d'une vie digne, nous obligent à

⁵ *Evangelii Gaudium*, 186 et 188.

changer les structures sociales injustes et concrétisent notre volonté d'améliorer l'existence et les compétences des plus pauvres. Nous nous sommes engagés à respecter et à promouvoir l'intégrité de la création et à la protéger pour que les générations futures puissent en bénéficier. Avec nos partenaires, nous luttons ensemble pour conserver et faire avancer les droits collectifs des populations locales dans le monde entier, relativement à la possibilité de concevoir, mettre en œuvre et diriger leur propre développement, et pour en garantir la viabilité à long terme.

Critères découlant de l'Enseignement social de l'Église à la base de nos partenariats

La dignité humaine et l'égalité. Nous sommes convaincus que tout être humain a le droit de vivre dans la plénitude, de réaliser son plein potentiel et de participer aux décisions qui jalonnent la construction de sociétés plus justes.

Le respect de la vie humaine dans son sens le plus large. Nous rejetons toute forme de mépris et d'oppression qui ne respecte pas la vie humaine, surtout celle des personnes marginalisées.

L'option préférentielle pour les pauvres, qui guide nos gestes à travers l'imitation du Christ, la reconnaissance de la dignité fondamentale de chaque être humain et la joie profonde de se mettre au service des pauvres.

Le bien commun. Nous favorisons l'accès équitable aux biens de la Création et travaillons pour bâtir une économie mondiale au service de l'humanité.

Le respect de la Création. Nous encourageons tous et toutes à assumer leur responsabilité quant aux biens de la terre et à en devenir les protecteurs pour permettre aux futures générations d'en bénéficier.

La solidarité, la subsidiarité et l'interdépendance. Nous bâtissons des relations basées sur le respect mutuel, la confiance et la vision commune d'un monde plus juste, en favorisant l'autonomisation des collectivités locales, en valorisant les savoir-faire et les connaissances des populations locales et en renforçant le rôle et les compétences des acteurs locaux.

Encadré 3: Nos partenariats reposent sur l'Enseignement social de l'Église

Dans la foulée de Vatican II et de leur rencontre avec des évêques du Sud, les évêques canadiens n'ont pas tardé à fonder Développement et Paix, une réponse chrétienne et évangélique au scandale de la pauvreté mondiale. Définissant le mandat de cette nouvelle organisation comme étant d'éduquer la population canadienne et d'appuyer les pauvres dans les pays du Sud, les évêques ont choisi d'avoir une vision plus large que les stratégies exclusivement philanthropiques, en proposant de s'attaquer aux causes mêmes de la pauvreté mondiale et d'amener la population à s'engager activement à bâtir un monde plus juste.

Au début, nous entretenions essentiellement des relations de type bailleur de fonds – récipiendaires, mais nous avons graduellement adopté un modèle de partenariat qui répond mieux aux exigences de la solidarité. Notre pratique et notre compréhension du partenariat ont évolué et mûri au fil des ans, et continuent à évoluer. En même temps, la situation mondiale, la nôtre et celle de nos partenaires, a aussi changé. Plus récemment, nous avons adopté de nouvelles politiques et procédures, notamment les *Critères de collaboration avec les partenaires sur les enjeux éthiques* (2013) et *L'Approche 3D : pour la collaboration lors des différends d'ordre social, politique et moral complexes* (2013), deux documents qui balisent nos relations avec les évêques et avec nos partenaires.

Si nous voulons demeurer une organisation active et dynamique et répondre aux demandes qui nous sont adressées en faisant preuve de créativité, il est important que nous examinions périodiquement les principes de base qui sous-tendent notre conception du partenariat, y compris les procédures que nous utilisons pour engager des organisations locales et établir avec elles des relations de partenariat. En promouvant une culture d'apprentissage permanent, nous serons en mesure de valoriser les changements qui se produisent dans notre organisation, d'y réfléchir et d'y répondre, de tirer parti de nos acquis et de les consolider, et de rendre explicites nos apprentissages et nos intentions. Nous pensons qu'en portant une attention constante à notre propre histoire, parcours et démarches, nous pourrions remodeler nos pratiques en matière de partenariat, affiner notre analyse et réaffirmer notre rôle en tant qu'organisme officiel de solidarité internationale de l'Église catholique canadienne.

Élaboré sur mesure, en fonction de partenaires, de programmes et de contextes socioéconomiques particuliers, notre modèle de partenariat nous a permis de puiser à une source précieuse d'expériences de toute sorte, que nous pouvons utiliser pour renforcer les capacités des organisations qui sont nos partenaires et améliorer nos compétences respectives afin de pouvoir contribuer au développement solidaire des populations locales, établir des structures plus justes et plus participatives, appuyer les femmes dans leur lutte pour l'égalité des droits avec les hommes et perfectionner nos propres compétences ainsi que celles de nos partenaires en vue d'assurer une utilisation responsable de l'environnement et de la création.

Les valeurs inhérentes au partenariat

- a) L'adhésion aux principes de confiance, de respect, de dialogue, d'équité, de transparence et de responsabilité mutuelle
- b) Un profond respect pour la vie, la dignité et l'égalité de la personne, l'option préférentielle pour les pauvres, la destination universelle des biens de la terre et les principes fondamentaux de la charité et de la justice
- c) Une soif de partager les idées que notre tradition chrétienne, les Écritures et l'enseignement social de l'Église, ainsi que notre histoire et notre expérience en développement international font naître dans notre quête de solutions politiques, économiques, sociales et environnementales durables
- d) La volonté et l'inclination à écouter nos partenaires, à partager des idées, à apprendre d'eux et à modifier nos pratiques pour répondre de manière plus efficace aux besoins de ceux et de celles que nous sommes appelés à servir
- e) Une volonté délibérée de trouver des convergences avec d'autres groupes et institutions engagés et prêts à se joindre à nous dans la lutte pour éradiquer la pauvreté mondiale
- f) La constance et la rigueur qui caractérisent notre manière de concevoir les tâches d'accompagnement de nos partenaires et de collaboration avec eux ainsi que notre participation active à des projets et des programmes conjoints visant à améliorer la réalité concrète des pauvres
- g) Une expertise pour les activités de renforcement des compétences et de réseautage permettant aux partenaires d'avoir facilement accès aux expériences d'un vaste éventail de partenaires du Sud et du Nord, coalitions et alliances avec lesquels ils peuvent affiner et développer leurs propres savoir-faire et stratégies
- h) Souscrire aux principes d'interdépendance, de subsidiarité et de solidarité qui sous-tendent chacune de nos actions et avoir pour vocation d'amener l'Église canadienne, ses évêques et ses prêtres, la communauté des croyants, les membres de Développement et Paix et les Canadiens et Canadiennes compatissants à s'engager pour la solidarité internationale

IV. LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PARTENAIRES

Nous partageons avec nos partenaires des valeurs, des objectifs, l'engagement et des luttes qui nous ressemblent et nous rassemblent, sans que pour autant nous ne devenions une seule et même entité. Comme on le mentionnait plus haut, nos partenaires sont des organisations à part entière, indépendantes et autonomes. Quelques partenaires nous ont signalé que le partenariat implique la valorisation de l'identité du partenaire et la reconnaissance de son altérité. Les partenaires ne sont pas Développement et Paix, ils sont d'« autres » organisations, qui peuvent devenir partenaires. Il est important de comprendre cette distinction. C'est dans la différence que nous arrivons à bâtir des relations de solidarité solides et structurantes. Nous refusons les actions qui visent à assimiler et à aliéner les partenaires. Nous cherchons à favoriser et à mettre en place des initiatives conjointes dans le respect de l'autre. C'est la richesse de la relation de partenariat.

Parce que le partenariat offre des possibilités et impose des exigences à tous les niveaux de l'organisation (programmes de développement et d'aide humanitaire, alliances et collaborations, travail d'éducation et de plaidoyer, nos membres canadiens, les structures de prise de décisions, etc.), il importe d'identifier les liens essentiels entre nos partenaires et les différents secteurs de notre organisation. Dans ce but, nous avons regroupé nos partenaires en trois grandes catégories⁶ : 1) les organisations de la société civile, 2) les réseaux et alliances et 3) les organisations de la famille de l'Église. Il faut préciser, par ailleurs, que nombreux sont nos partenaires qui appartiennent à plus d'une de ces catégories, et l'inclusion d'un partenaire dans une catégorie donnée dépend des caractéristiques des programmes que nous mettons en œuvre conjointement.

Catégories de partenaires		
Catégories	Sous-groupes	Description
Société civile	Mouvements sociaux	Groupes sociaux ou groupes qui accompagnent et appuient les citoyens, organismes communautaires, mouvements, associations professionnelles, etc.
	ONG du Nord et du Sud	
Réseaux et alliances	Réseaux (Caritas, CIDSE, CCCI)	Entités internationales, nationales et locales effectuant un travail de coordination, de mise en œuvre ou d'organisation dans un but précis et un laps de temps défini.
	Coalitions	
	Alliances	
Famille de l'Église	Caritas	Au niveau local et international (Caritas Internationalis) Diocèses (local), Conférences épiscopales (internationales)
	Structures de l'Église	

⁶ Le lecteur ne devrait pas attacher de poids, d'importance ou de signification particulière à l'ordre dans lequel les catégories de partenaires sont énumérées, chacune d'entre elles étant importante en soi et au cœur de notre stratégie.

Communautés religieuses	Canadiennes ou locales
Groupes associés à l'Église	Instituts, mouvements catholiques, organisations de laïcs se livrant à l'apostolat, etc.

Encadré 5: Catégories de partenaires

4.1 Les organisations de la société civile

Essentiellement, nous incluons dans cette catégorie les groupes de citoyens et citoyennes engagé-es, les organisations de la base, communautaires ou de la société civile, les mouvements basés sur l'appartenance à certaines catégories (p. ex. : femmes, jeunes, paysans, autochtones), les syndicats et les associations de professionnels (p. ex. : personnel auxiliaire, avocats, journalistes), les organisations de défense des droits humains, les instituts de développement, etc.

Nous distinguons deux sous-catégories dans ce groupe:

- Les ONG (c.-à-d. les organisations non gouvernementales), dont le rôle est d'appuyer, d'encadrer, d'accompagner ou de renforcer les compétences d'autres groupes
- Les groupes et les mouvements sociaux, dont le rôle est d'accroître la participation des plus pauvres et de les encourager à se mobiliser

4.2 Les réseaux et les coalitions

Cette catégorie comprend des instances de plusieurs types, établies afin de pouvoir accomplir un travail que nous-mêmes - ou d'autres organisations qui participent à un même projet - ne pourrions accomplir en agissant seuls. Ces réseaux et coalitions existent à l'échelle locale, nationale et internationale. Généralement, ils œuvrent pour le changement des structures sociales, politiques ou économiques injustes, cherchent à agir sur les causes structurelles de la pauvreté et de l'exclusion, ou se concentrent sur des projets ou des activités de « développement » spécifiques. Généralement, les réseaux plus larges mènent surtout un travail de coordination et ne fournissent pas de services directs.

Notre choix de nous joindre ou non à un réseau, à une coalition ou à une alliance, est basé, d'une part, sur la possibilité d'obtenir des services précis dont nous avons besoin, et d'autre part sur une évaluation de la pertinence des questions ou des thèmes qui touchent notre mouvement et/ou nos partenaires, sur la qualité et l'efficacité des agences ou des organisations impliquées, sur le niveau d'urgence de la question, sur la contribution possible du groupe au travail de partage de l'information, de coordination, de planification stratégique et de plaidoyer, et sur la probabilité que le groupe puisse contribuer de manière positive au changement social.

Nos relations avec ces instances varient selon la pertinence pour nous de différents thèmes travaillés et en fonction du niveau de participation directe qu'ils demandent. Notre niveau d'implication par ailleurs peut varier de manière importante dans le temps, tout au long de l'évolution d'une thématique ou du déroulement d'une campagne.

Nous appartenons à plusieurs réseaux qui, selon les organisations qui en font partie, font un travail d'échange d'information ou de coordination, d'éducation et de plaidoyer, organisent des campagnes conjointes, etc. Pour Développement et Paix, les plus importants d'entre eux sont Caritas Internationalis, la CIDSE⁷ et le Conseil canadien pour la coopération internationale.

4.3 La famille de l'Église

En tant qu'organisation officielle de développement international et de solidarité de l'Église catholique canadienne, Développement et Paix entretient des relations privilégiées avec les évêques, les membres du clergé, les paroisses et les fidèles au Canada, et travaille en étroite collaboration avec toutes sortes de réseaux, organisations et agences catholiques à l'échelle nationale et internationale et dans les pays du Sud. Lorsqu'il s'agit de développement international et d'aide humanitaire, la foi qui nous anime et notre vision commune font de nous des alliés naturels et bien souvent, de véritables collaborateurs.

Au niveau local - Généralement, grâce au réseau des diocèses et des paroisses catholiques, nous pouvons rejoindre les populations locales dans les coins les plus éloignés de chaque pays, ce que de nombreuses organisations de développement international ne sont pas en mesure de faire. Cela nous a amené à travailler en collaboration avec des groupes rattachés à l'Église ou fondés par cette dernière (commissions diocésaines, congrégations religieuses, communautés ecclésiales de base, sociétés de crédit, centres de formation, etc.) et étant en communication directe avec la population et engagés auprès d'elle.

Nous travaillons aussi directement avec les églises locales dans les pays du Sud. Elles ne sont pas toujours des partenaires d'exécution directs de Développement et Paix, mais chaque fois que c'est possible, nous travaillons en étroite collaboration avec elles, car non seulement l'église locale joue un rôle très important dans le développement local mais elle représente aussi un allié naturel.

Nos relations avec toutes ces organisations sont basées sur le principe de subsidiarité. Nous encourageons les organisations locales à faire participer la population aux prises de décisions, en suivant l'exemple de la subsidiarité telle que définie dans l'enseignement social de l'Église. En vertu de ce principe, non seulement nous respectons les initiatives locales et les savoir-faire locaux, mais nous les promouvons et nous les renforçons.

Au niveau national - Dans les pays du Sud, nous travaillons souvent avec les Commissions épiscopales Justice et Paix et les Commissions des affaires sociales des Conférences épiscopales nationales, et avec les communautés locales des congrégations religieuses canadiennes ou internationales. Au Canada, nous maintenons des relations de travail étroites et dynamiques avec la Conférence des évêques catholiques canadiens.

Au niveau international - Développement et Paix est membre de Caritas Internationalis, un vaste réseau d'organisations catholiques d'aide humanitaire et de développement, et nous avons un lien spécial avec les organisations membres de ce réseau. Notre participation active au sein du réseau Caritas nous permet

⁷ Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité. Il s'agit d'un réseau international des agences de développement catholiques qui ouvrent ensemble pour une plus grande justice dans le monde.

d'être présents, par l'intermédiaire de partenaires locaux membres de Caritas, dans près de 200 pays et territoires. En plus de son habituel travail d'aide humanitaire, Caritas Internationalis ouvre aussi la voie à des programmes de développement durable dans plusieurs pays et participe activement aux activités de plaidoyer menées à l'échelle mondiale.

Nous sommes également un membre actif de la CIDSE, un vaste réseau d'organisations catholiques d'aide humanitaire, de développement et de plaidoyer. En fait, nous réalisons plusieurs programmes de développement à court et à long terme conjointement avec l'une ou l'autre des agences de la CIDSE.

V. CRITÈRES DE COLLABORATION AVEC NOS PARTENAIRES SUR LES ENJEUX ÉTHIQUES

Afin de réaliser notre mission qui consiste à promouvoir la justice sociale et la solidarité et à contribuer au changement social au Canada et dans le monde, nous avons récemment défini un ensemble de critères pour guider la collaboration avec nos partenaires au sujet de questions sensibles ou d'enjeux éthiques⁸. Dans ce contexte, Développement et Paix est appelé à témoigner de la Bonne nouvelle, à dialoguer avec les partenaires, à demeurer à l'écoute des populations locales et à faire preuve de discernement sans imposer sa vision aux autres.

Les critères de collaboration avec nos partenaires sur les enjeux éthiques

À la lumière de l'Évangile,

- a) Participer à des activités qui respectent les préceptes de l'Évangile et de l'enseignement de l'Église
- b) Accomplir notre mission en collaboration avec les évêques canadiens
- c) Œuvrer avec nos partenaires afin d'atténuer la souffrance humaine
- d) Discerner clairement les formes de collaboration avec des partenaires dont les politiques et les positions divergent parfois de la doctrine catholique, et restreindre la collaboration ou refuser de collaborer avec des groupes qui ne partagent pas nos valeurs fondamentales

Encadré 6: Critères de collaboration sur les enjeux éthiques

Afin de résoudre les controverses entourant les activités d'un partenaire ou une situation hautement préoccupante, nous avons établi, conjointement avec la CÉCC, une stratégie appelée 3D (*Dialogue, Discernement et Décision*)⁹. Élaborée dans le but de faciliter le traitement des enjeux sociaux, politiques et moraux complexes, l'approche 3D a été conçue pour nous aider à améliorer nos relations de partenariat et à accomplir notre mission avec plus d'efficacité. La démarche 3D exige une collaboration avec la CÉCC afin de résoudre des controverses, et en particulier avec les instances officielles de liaison établies en partie à cette fin, mais le choix ultime des partenaires ainsi que les réponses à donner aux enjeux moraux et éthiques reviennent au Conseil national de Développement et Paix.

L'approche 3D

⁸ Voir le document *Critères de collaboration avec les partenaires sur les enjeux éthiques*, approuvé par le Conseil national en juin 2013.

⁹ Voir le document *Approche 3D : pour la collaboration lors des différends d'ordre social, politique et moral complexes*, approuvé par le Conseil national en juin 2103.

1. **Dialogue:** basé sur nos valeurs et sur une compréhension commune
2. **Discernement:** conforme à notre mission et à nos valeurs catholiques
3. **Décision:** le Conseil national assume la responsabilité ultime et peut décider de poursuivre, modifier ou mettre un terme à un partenariat, ou de résoudre ce qui est à l'origine de la controverse initiale

Encadré 7: le processus 3D

VI. NOTRE VISION DU PARTENARIAT

Dès le début de son histoire, Développement et Paix a contribué à faire évoluer le domaine du développement international, et sa conception et sa pratique en matière de partenariat, toujours en évolution, ont joué un rôle important dans cette contribution. Nous sommes déterminés à continuer à jouer un rôle de premier plan à l'échelle nationale et internationale en faisant la promotion de la justice sociale et en nous alliant à ceux qui partagent notre vision.

6.1 Un engagement nourri par notre foi

Notre vision s'enracine dans notre volonté d'imiter le Christ, de prendre au sérieux la bonne nouvelle de l'Évangile, de concrétiser l'option préférentielle pour les pauvres, de répandre la vision pleine d'inspiration de Vatican II et de répondre à l'appel du Seigneur à briser le joug de l'oppression et à libérer l'humanité du péché et de la corruption. En mettant en pratique cette dimension de notre foi, nous reconnaissons le Christ dans la souffrance des autres, et nous trouvons le courage d'agir en tant qu'individus et en tant que groupe pour défendre la dignité humaine, pour exiger l'équité face aux inégalités, la justice face à l'injustice, l'impartialité et le partage dans un monde qui met l'accent sur le profit, qui encourage l'avidité et qui désacralise la création.

6.2 Un partenariat agissant

La notion de partenariat offre une vision et une démarche à partir desquelles nous pouvons structurer et faire progresser notre mission de solidarité. Pour nous, le partenariat est tout autant une invitation à nous joindre à d'autres pour travailler ensemble à la construction de la justice tout en naviguant dans des eaux inexplorées qu'un engagement formel à nous encourager mutuellement et à nous soutenir l'un l'autre tout au long de ce chemin. Notre conception du partenariat est fondée sur l'affirmation de la dignité humaine, de la charité et de la justice. Elle embrasse le bien commun, promeut la justice distributive et rejette la cupidité et l'accumulation des biens matériels. Elle exige une attention bienveillante et le respect de l'autre et de ses valeurs, ainsi qu'une compréhension et une ouverture à des réalités diverses, une certaine maîtrise de la complexité des interrelations, et une reconnaissance du partage, du courage, de la confiance et de l'honnêteté qui caractérisent le travail accompli ensemble.

6.3 Renouveler notre engagement

Si, en tant que chrétiens, nous voulons réussir à relever les défis lancés par l'Évangile et à apporter la paix et la justice dans un monde divisé et brisé, nous devons être capables comme le Pape François l'a récemment fait remarquer, d'« ouvrir de nouveaux chemins et d'abandonner les stratégies qui ont perdu leur utilité ». Dans le contexte du partenariat, cela doit être interprété comme étant un appel à redoubler d'efforts et à améliorer notre capacité d'agir en tant que chrétiens et au nom de l'Église aux périphéries de ce monde, aux frontières de la foi et de la justice afin de bâtir un monde fondé sur la valeur intrinsèque de chaque être humain, en particulier celle des personnes pauvres et marginalisées. Seulement ainsi, nous serons une organisation « en salida¹⁰».

10 A plusieurs reprises, le Pape François a exhorté l'Église et toutes ses organisations à sortir des sentiers battus et à s'ouvrir à l'autre, dans toute sa diversité et altérité. Cette ouverture/aventure le pape l'a souvent exprimée en espagnol par la périphrase « en salida ».